

Nom commercial : CURE ACCELERATOR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 14.06.2023**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 08.11.2022**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****CURE ACCELERATOR****UFI:****0940-G09A-E00J-WM0N****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Accélérateur de durcissement pour utilisation industrielle.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Gear Aid Europe GmbH

Saarstrasse 5

29664 Walsrode

N° de téléphone +49 (0)5161-41805-0

N° Fax +49 (0)5161-418-0511

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H312

Acute Tox. 4; H332

Asp. Tox. 1; H304

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 3; H226

Skin Irrit. 2; H315

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

xylène

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser un produit extincteur a sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

0940-G09A-E00J-WM0N

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	xylène		
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	< 100,00 % en poids
2	composé de zinc		
	- - - -	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361	< 2,50 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu. Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Refermer soigneusement les récipients ouverts.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides; Formateurs de radicaux; Peroxydes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
	2000/39/EC		
	Xylene, mixed isomers, pure		
	VLE (courte durée)	442	mg/m ³ 100 ppm
	VLE (8h)	221	mg/m ³ 50 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Xylènes, isomères mixtes, purs		
	VLE (courte durée)	442	mg/m ³ 100 ppm
	VLE (8h)	221	mg/m ³ 50 ppm
	Remarque/s	*	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition	Valeur
1	xylène	1330-20-7 215-535-7
	dermale	(chronique) à long terme systémique 212 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë) systémique 442 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme systémique 221 mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	xylène			1330-20-7 215-535-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	xylène		1330-20-7 215-535-7	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equiperment de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié butyl-caoutchouc

Epaisseur du matériel 0,7 mm

Temps de passage 30 min

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

Etat			
liquide			
Couleur			
incolore			
Odeur			
caractéristique			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	137	- 145	°C
Source	fournisseur		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	25	°C	
Source	fournisseur		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	8,2	hPa	
Température de référence	20		
Source	fournisseur		
Valeur	32	- 43	hPa
Température de référence	50	°C	
Source	fournisseur		
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		
Viscosité cinématique			

Nom commercial : CURE ACCELERATOR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 14.06.2023**Version remplacée:** 4.0.1, établi le: 08.11.2022**Région:** FR

Valeur	< 12 s
Type	Durée d'écoulement
Méthode	DIN ISO EN 2431 (6 mm)
Source	fournisseur

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Acides; Agents d'oxydation; formeur de radical; Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	CURE ACCELERATOR
ETA (Mélange)	1122,45 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité dermale aiguë

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	CURE ACCELERATOR
ETA (Mélange)	11,2245 mg/l
Voie d'exposition / état physique	Vapeur
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
CL50		7,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		94	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	30
Numéro ONU	UN1307
Nom technique	XYLÈNES
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1307
Nom et description	XYLENES
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1307
Nom et description	Xylenes
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Nom commercial : CURE ACCELERATOR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: 4.0.1, établi le: 08.11.2022

Région: FR

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3, 40

Le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	xylène	1330-20-7	215-535-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P5c

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC

97,95 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, 21107 Hamburg, Germany

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 642152